



SOMMAIRE

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

	Pages
Point 38 de l'ordre du jour : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel (<i>fin</i>) Rapport de la Deuxième Commission (2ème partie)	1
Point 47 de l'ordre du jour : Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (<i>fin</i>) Rapport de la Deuxième Commission	1
Point 21 de l'ordre du jour : Problèmes du milieu humain : rapport du Secrétaire général Rapports de la Deuxième Commission et de la Troisième Commission	3
Point 12 de l'ordre du jour : Rapports du Conseil économique et social (<i>suite</i>) Rapport de la Troisième Commission	9
Points 59 et 60 de l'ordre du jour : Année internationale des droits de l'homme : rapport du Secrétaire général Mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale des droits de l'homme : rapport du Secrétaire général Rapport de la Troisième Commission	9
Point 57 de l'ordre du jour : Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d' <i>apartheid</i> dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants (<i>fin</i>) : a) Mesures visant à combattre avec efficacité la discrimination raciale et la politique d' <i>apartheid</i> et de ségrégation en Afrique australe : rapport du Secrétaire général; b) Rapport du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier le traitement des prisonniers politiques en Afrique du Sud : rapport du Secrétaire général Rapport de la Troisième Commission	14

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (*fin*)

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/7881)

1. La **PRESIDENTE** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée va reprendre l'examen du point 38 de l'ordre du jour. Les projets de résolution dont la Deuxième Commission recommande l'adoption se trouvent au paragraphe 18 de la 2ème partie du rapport de cette commission [A/7774/Add.1]. La délégation de l'Inde a présenté au projet de résolution II un amendement qui a été diffusé sous la cote A/L.586.

2. Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

3. **M. BRADLEY** (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : Quand la Deuxième Commission a étudié le projet de résolution II, qui figure au rapport de cette commission [A/7774/Add.1, par. 18], la délégation de l'Argentine s'est abstenue, lors du vote, pour la raison qu'à son avis il subsistait dans ce texte certains problèmes posés par le texte des paragraphes 1 et 2 du dispositif. Le paragraphe 1, en effet, proposait de réunir, au moment opportun, une conférence internationale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tandis que le paragraphe 2 demandait au Conseil du développement industriel, lorsqu'il examinerait la proposition énoncée au paragraphe 1, d'envisager également la possibilité de jouer le rôle de comité préparatoire de ladite conférence extraordinaire.

4. La délégation de mon pays estimait que, tant que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel n'avait pas tranché la question de la réunion d'une conférence ni les autres questions que posaient les autres dispositions du paragraphe 1, il n'était pas possible de lui demander d'étudier l'éventualité de jouer le rôle de comité préparatoire d'une conférence dont la réunion n'avait pas encore été décidée.

5. Nous constatons avec satisfaction que les auteurs du texte ont proposé d'amender le projet de résolution II, notamment en ce qui concerne ledit paragraphe 2, et que l'éventualité en question a été éliminée dans le rectificatif qu'a proposé l'Inde, ce matin, au nom de tous les auteurs [A/L.586].

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel (*fin*)

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION
 (2ème PARTIE) [A/7774/ADD.1]

6. D'autre part, un problème se posait à propos des incidences d'ordre administratif et financier du premier projet présenté à la Deuxième Commission, lequel entraînait pour la conférence une dépense de l'ordre de 400 000 dollars. Nous constatons que, à la suite des modifications qui, à la fin, ont été apportées au texte, au sein de la Deuxième Commission, il n'en est plus ainsi; et le rapport de la Cinquième Commission [A/7894] nous apprend qu'il n'y aura pas besoin de crédits supplémentaires pour les opérations que recommande le texte, dans sa teneur actuelle.

7. Nous croyons qu'en général l'idée de tenir une conférence internationale extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est une idée constructive qui, comme toutes les grandes idées, a besoin d'être d'abord développée dans le cadre des organismes internationaux rattachés à l'Organisation des Nations Unies pour être mise à l'épreuve, ainsi qu'il a été fait déjà pour les grandes conférences qu'a décidé de réunir notre organisation. Nous croyons que, maintenant, le projet de résolution étant désormais modifié, nous sommes de nouveau dans le vrai. Le Conseil du développement industriel est maintenant chargé d'étudier le problème, d'en formuler la solution et de rendre compte. Nous croyons que, de la sorte, le texte est devenu un projet de résolution constructif, et, pour cette raison, nous l'appuyons et demandons également aux pays qui partageaient nos craintes de modifier, si faire se peut, leur attitude et de voter en faveur du projet de résolution.

8. M. FERNANDEZ (Venezuela) [traduit de l'espagnol] : La délégation de mon pays s'est abstenue lors du vote à la Deuxième Commission sur le projet de résolution II [A/7774/Add.1, par. 18] pour la raison qu'une décision du genre de celle qu'envisage ce texte devait, à son avis, être appuyée par la grande majorité des Etats Membres; or, il était manifeste que tel n'était pas alors le cas.

9. Si toutefois les amendements qu'a présentés ce matin le représentant de l'Inde [A/L.586] rencontrent l'agrément d'un grand nombre de délégations, notre délégation est prête à voter pour le projet, étant bien entendu que, grâce auxdits amendements, il est désormais bien établi que l'Assemblée générale ne prend pas de décision définitive concernant la réunion d'une conférence extraordinaire de l'ONUDI.

10. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Nous allons maintenant voter sur les projets de résolution que la Deuxième Commission, au paragraphe 18 de son rapport, a recommandé d'adopter [A/7774/Add.1].

11. Le projet de résolution I a été adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée, elle aussi, souhaite l'adopter à l'unanimité.

Le projet de résolution I est adopté à l'unanimité [résolution 2577 (XXIV)].

12. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Passons au projet de résolution II. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences d'ordre administratif et financier de ce projet de résolution a été diffusé sous la cote A/7894.

13. Nous commencerons par voter sur l'amendement présenté par l'Inde dans le document A/L.586.

Par 68 voix contre zéro, avec 33 abstentions, l'amendement est adopté.

14. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant voter sur le projet de résolution II, tel qu'il a été modifié. Le vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Barbade, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Cuba, Chypre, Dahomey, République Dominicaine, Equateur, Guinée équatoriale, Ghana, Guyane, Honduras, Inde, Indonésie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Koweït, Laos, Lesotho, Libye, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Arabie Saoudite, Yémen du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ouganda, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Yémen, Yougoslavie.

Votent contre : Australie, Canada, Grèce, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Belgique, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchécoslovaquie, Danemark, El Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Hongrie, Islande, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libéria, Luxembourg, Maldives, Mongolie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal, Somalie, Afrique du Sud, Syrie, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Haute-Volta.

Par 61 voix contre 8, avec 35 abstentions, le projet de résolution II, tel qu'il a été modifié, est adopté [résolution 2578 (XXIV)].

15. La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : La parole est au représentant de la Suède, pour une explication de vote.

16. M. BILLNER (Suède) [traduit de l'anglais] : La délégation suédoise accueille avec faveur la résolution concernant la proposition de convoquer une conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Au cours des séances du Conseil du développement industriel, la Suède a maintes fois demandé qu'une étude fût entreprise sur le programme à long terme de l'ONUDI, sur sa structure organique et sur la question de son financement. Nous estimons en effet qu'une telle étude est indispensable si l'on veut aider l'ONUDI et son éminent directeur exécutif à apporter leur contribution maximale au développement industriel.

17. Pour commencer, le Directeur exécutif devrait s'engager à présenter un rapport objectif sur la situation actuelle. A ce propos, je tiens à rappeler que le Directeur exécutif a, dans son discours de clôture prononcé devant la Deuxième Commission, déclaré notamment :

“Le Conseil du développement industriel n'a pas, à sa dernière session, abouti à une conclusion définie, tou-

chant le programme à venir et l'action à longue échéance de l'organisation, mais l'un des représentants a exprimé l'avis que le débat qui reprendra en avril prochain au sein du Conseil du développement industriel serait rendu beaucoup plus facile si le Directeur exécutif était prié de présenter un rapport à ce sujet au Conseil du développement industriel. Si la Deuxième Commission et l'Assemblée générale en expriment le voeu, je serai heureux de m'y conformer¹."

18. Grâce à la résolution que vient d'adopter l'Assemblée générale, ce mandat est désormais confié au Directeur exécutif. Le paragraphe 3 de la résolution le prie en effet de "rédiger un rapport sur les sujets susmentionnés pour qu'il puisse être examiné par le Conseil du développement industriel à sa quatrième session".

19. Je tiens à ajouter que la délégation de la Suède partage l'opinion de la Cinquième Commission, à savoir que le rapport peut être établi sans surcroît de dépenses. Nous sommes convaincus qu'une étude objective du genre de celle que demande la résolution peut s'effectuer sans dépassement des crédits dont dispose déjà l'ONUDI. Cela signifie que, quelle que soit la décision qui, en définitive, sera prise concernant la convocation d'une conférence, le Conseil sera en mesure d'effectuer une enquête approfondie sur les problèmes essentiels qui relèvent du programme de travail, de l'organisation et du financement de l'ONUDI.

20. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée générale passe à l'examen du point 47 de l'ordre du jour. Les projets de résolution dont la Deuxième Commission recommande l'adoption se trouvent au paragraphe 16 de son rapport (A/7881).

21. La parole est au représentant de la France, pour un point d'ordre.

22. M. PRAGUE (France) : Lors des discussions qui ont eu lieu à la Deuxième Commission sur le projet de résolution I [A/7881, par. 16], la délégation française a eu l'occasion de faire valoir certaines objections à l'encontre du paragraphe 3. Nous estimons en effet que ce paragraphe donne au Conseil économique et social un mandat si précis et si impératif qu'il ne laisse à cet organisme aucune marge d'appréciation non seulement sur le principe de la mesure envisagée, mais même sur ses modalités pratiques. Il nous semble que l'Assemblée générale, conformément à la Charte, devrait laisser au Conseil économique et social une certaine latitude pour organiser sa mission dans le domaine de la coordination et notamment pour définir le mandat et arrêter les modalités du fonctionnement de ses organismes subsidiaires.

23. C'est pourquoi ma délégation demande un vote séparé sur ce paragraphe 3. Elle a en effet l'intention, par son abstention, de concrétiser pour ainsi dire ses réserves à l'encontre de la disposition envisagée. En revanche, la délégation française sera en mesure de voter en faveur de l'ensemble du projet de résolution.

24. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : J'invite les représentants à se reporter aux projets de résolution qui figurent au paragraphe 16 du rapport [A/7881]. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences d'ordre administratif et financier du projet de résolution I a été diffusé dans le document A/7897. Un vote séparé a été demandé pour le paragraphe 3 de ce projet de résolution.

25. Nous voterons d'abord sur ce paragraphe.

Par 84 voix contre une, avec 22 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.

26. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée va voter maintenant sur l'ensemble du projet de résolution I.

Par 106 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution I est adopté [résolution 2579 (XXIV)].

27. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée va voter maintenant sur le projet de résolution II.

Par 100 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution II est adopté [résolution 2580 (XXIV)].

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes du milieu humain : rapport du Secrétaire général

RAPPORTS DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/7866) ET DE LA TROISIEME COMMISSION

28. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Les représentants se souviennent que l'Assemblée générale a décidé que ce point de l'ordre du jour devait être renvoyé pour examen et rapport à la Deuxième Commission et qu'il devait aussi être discuté en séance plénière et à la Troisième Commission.

29. Je vais donner successivement la parole au Rapporteur de la Deuxième Commission et au Rapporteur de la Troisième Commission, puis aux représentants qui souhaitent parler de l'ensemble de ce point ou fournir des explications de vote concernant le projet de résolution dont la Deuxième Commission a recommandé l'adoption. La parole est au Rapporteur de la Deuxième Commission.

30. M. WARSAMA (Somalie) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport sur le point 21 de l'ordre du jour [A/7866]. La Commission, qui a étudié ce point au cours de cinq séances, recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte se trouve au paragraphe 12 de son rapport.

31. On remarquera qu'au dernier paragraphe de son rapport la Commission recommande que l'Assemblée générale prenne la décision que les membres qui n'appartiennent pas au Comité préparatoire auront le droit de se faire représenter par des personnes possédant la qualité d'observateur qui pourront prendre part aux travaux des sessions du Comité.

¹ Cette déclaration a été faite à la 1275ème séance de la Deuxième Commission, dont les comptes rendus sont publiés sous forme analytique.

32. La **PRESIDENTE** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au Rapporteur de la Troisième Commission pour présenter verbalement le rapport de la Commission.

33. **M. HANDL** (Tchécoslovaquie) [Rapporteur de la Troisième Commission] (*traduit de l'anglais*) : Le point 21 de l'ordre du jour, qui concerne les problèmes du milieu humain, a été principalement affecté à la Deuxième Commission par l'Assemblée générale, qui a toutefois demandé que la Troisième Commission l'examine aussi.

34. C'est pourquoi la Troisième Commission s'en est saisie, à ses 1276^{ème}, 1277^{ème} et 1278^{ème} séances, au vu du projet de résolution que la Deuxième Commission recommandait à l'Assemblée générale d'adopter [*voir A/7866, par. 12*]. Le représentant de la Suède a exposé à la Troisième Commission les éléments de base de ce point et les points principaux des recommandations de la Deuxième Commission.

35. La Troisième Commission s'est accordée, semble-t-il, à penser que les problèmes du milieu humain, encore qu'ils diffèrent par la nature et par le degré, intéressent semblablement pays développés et pays en voie de développement. Etant donné l'ampleur du thème à traiter, elle a estimé que l'ordre du jour de la conférence devait être sélectif et que le volume de la documentation ne devrait pas être excessif.

36. La Troisième Commission, à l'initiative de son président, a pris acte de la discussion qui avait eu lieu sur ce point à la Deuxième Commission et a pris à son compte le projet de résolution que la Deuxième Commission avait, à l'unanimité, recommandé à l'Assemblée générale d'adopter.

37. La **PRESIDENTE** (*traduit de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent soit exposer leurs vues sur l'ensemble de la question, soit fournir des explications sur leur vote.

38. **M. TARABANOV** (Bulgarie) : Si la délégation de la République populaire de Bulgarie prend la parole au moment des explications de vote, c'est parce que jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu l'occasion d'exprimer de façon suffisamment claire notre attitude positive envers le problème très important du milieu humain, qui occupe depuis longtemps les Nations Unies. Cela est dû, comme on s'en souvient, aux difficultés qui ont surgi du fait de la manière incorrecte dont ce problème a été traité du point de vue de la procédure.

39. Maintenant, grâce à la meilleure compréhension de la question qui a commencé à se faire jour, des efforts ont été faits et des mesures ont été prises pour faire disparaître les difficultés accumulées artificiellement en ce qui concerne la façon d'organiser la Conférence, et notre délégation considère qu'il serait opportun d'affirmer, d'une façon beaucoup plus positive, sa position sur une question aussi importante.

40. Il est vrai que les obstacles érigés dans le passé sur la voie de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain n'ont pas tout à fait disparu; la preuve en est donnée par le paragraphe 6 du projet de résolution [*A/7866, par. 12*] par lequel le Secrétaire général est prié de poursuivre des consultations conformément à des déci-

sions qui, dans le passé, n'ont pas été formulées d'une manière assez claire. La délégation de la République populaire de Bulgarie espère cependant que cela n'empêchera pas ce dernier d'agir dans le sens et l'esprit du présent projet de résolution et de placer ainsi cette question dans son cadre véritable, ce qui permettrait de mobiliser les efforts de l'humanité tout entière pour résoudre cette question.

41. La gravité et l'urgence des problèmes du milieu humain, ainsi que la nécessité pour la communauté internationale de prendre des mesures pratiques en vue de préserver, de protéger et de faciliter la gestion de ses ressources naturelles, de résoudre les problèmes créés par l'expansion rapide de la technologie et de l'urbanisation de notre société, ont été largement démontrées au cours de l'examen de la question à la Deuxième Commission. Cet examen a fait ressortir que les problèmes du milieu humain concernent tous les pays et toutes les régions, c'est-à-dire aussi bien les pays industrialisés et développés que les pays en voie de développement.

42. Certains aspects sociaux ont également été mis en relief et ceux-ci, à notre avis, ne sauraient être négligés lors de la recherche de solutions aux problèmes du milieu humain.

43. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie accorde un intérêt particulier aux problèmes du milieu humain et cela est d'ailleurs facile à comprendre. L'industrialisation accélérée de notre pays et la croissance rapide des centres urbains au cours des 25 dernières années de construction socialiste ont posé des problèmes très sérieux; l'adoption et la mise en oeuvre de mesures urgentes sur le plan administratif se sont imposées en vue de faire face aux aspects les plus critiques de la pollution de l'air, des eaux et du sol, ainsi que pour préserver les richesses de la nature. Un travail considérable de recherche a été entrepris dans le but d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance des problèmes concernant le milieu humain, et des mesures ont été récemment adoptées. Notre pays collabore étroitement aux travaux entrepris dans ce domaine par la Commission économique pour l'Europe, en vue de la préparation de la Conférence sur le milieu humain qui doit se tenir en 1971 à Prague.

44. Il est donc tout à fait naturel que la délégation de la République populaire de Bulgarie ait hautement apprécié, dès le début, l'initiative du Gouvernement suédois² tendant à attirer l'attention des Nations Unies sur ce problème important.

45. La nécessité et l'urgence d'une large coopération internationale dans le but de protéger et d'améliorer le milieu humain, d'empêcher sa détérioration ou à tout le moins d'y remédier ont été ressenties dans notre pays de façon pressante. Nous nous félicitons du fait que le travail entrepris à la suite de cette initiative ait déjà dépassé le stade des idées générales et qu'à la présente session de l'Assemblée nous soyons parvenus à examiner des dispositions concrètes pour la préparation d'une Conférence

² Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 12 de l'ordre du jour, document E/4466/Add.1.

internationale sur le milieu humain, laquelle devrait se tenir à Stockholm en juin 1972, grâce à l'aimable hospitalité du Gouvernement suédois.

46. Une coopération internationale dans ce domaine est sans doute absolument indispensable. Il est hautement souhaitable que cette coopération soit assurée, dès à présent, au cours de la préparation de la conférence sur le milieu humain et non pas par la suite seulement. Il est encourageant de constater que, sous ce rapport, le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale représente un texte qui est beaucoup plus conforme à la nécessité d'une telle coopération internationale que la résolution présentée et adoptée par le Conseil économique et social à la session de Genève, la première fois³. Ce texte est donc susceptible de mieux contribuer au succès de cette importante initiative des Nations Unies que les résolutions qui ont été votées précédemment.

47. Ma délégation apprécie les efforts faits, en premier lieu par la délégation suédoise, ainsi que l'esprit de compréhension dont ont fait preuve les auteurs du projet de résolution soumis à la Deuxième Commission. Nous voudrions espérer que l'esprit de compréhension manifesté durant l'élaboration du projet de résolution, et le désir d'assurer la plus large coopération internationale pourront également prévaloir à l'avenir quand le travail réel de la Conférence commencera.

48. Sans doute tous ceux qui désirent faire reposer le travail de préparation sur un fondement solide continueront à oeuvrer pour éliminer les obstacles artificiels qui s'opposent à la participation active de tous les pays et de tous les Etats à cette entreprise internationale de première importance. Il n'est certainement pas possible de résoudre le problème sans la contribution et sans la participation de tous les Etats et de tous les pays. Ceux qui préparent la Conférence feront aussi le nécessaire pour éloigner, nous en sommes certains, tous les éléments qui risqueraient de dégrader l'atmosphère dans laquelle devront se poursuivre les travaux préparatoires concernant le milieu humain et la future conférence elle-même. Nous espérons que l'esprit de coopération loyale à l'échelle mondiale prévaudra aussi dans l'avenir, ce qui assurera, nous en sommes certains, le succès de la conférence de Stockholm.

49. Ayant en vue toutes ces considérations, la délégation de la République populaire de Bulgarie votera en faveur du projet de résolution qui nous est présenté.

50. M. RAMPHUL (Maurice) [*traduit de l'anglais*] : Il y a trois jours que mon pays a été nommé membre du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se tenir en Suède en 1972. Notre délégation sait gré à la Suède, qui est à l'avant-garde dans tant de domaines de la vie, d'avoir appelé l'attention du monde sur ce problème fondamental de notre temps.

51. Le rapport qu'a établi, conformément à la résolution 2398 (XXIII) de l'Assemblée générale de l'an dernier, le Secrétaire général⁴ est un document excellent qui rendra de

grands services pour fonder les études plus détaillées qu'il faudra faire.

52. Ce n'est pas mon propos, étant donné surtout que les travaux de l'Assemblée sont fort avancés, de prononcer un discours d'ordre technique : je serai bref et me bornerai à faire ressortir le vif intérêt qu'éprouve le gouvernement de mon pays pour les problèmes que nous avons à résoudre et à promettre, au nom de notre délégation, que nous ferons tous nos efforts au sein du Comité préparatoire pour que les préparatifs soient aussi complets que possible, car nous savons tous que le succès de la Conférence de Stockholm de 1972 dépendra, pour une bonne part, de la façon dont le Comité coordonnera les préparatifs.

53. Donner une définition précise de la notion de "milieu humain" est chose malaisée. Tout au long de son histoire, l'homme a manifesté beaucoup d'ingéniosité et d'imagination, mais il y a aussi en lui un penchant destructeur, qui s'exerce aux dépens de la nature et aussi aux dépens de lui-même.

54. Il n'y a pas longtemps que l'homme, en tant qu'individu, se comportait encore comme un animal égoïste et se désintéressait, d'une façon générale, des conséquences que pouvaient, à long ou à court terme, exercer ses actions sur ses semblables, ignorant fort souvent que lesdites conséquences pouvaient aussi retomber sur lui-même. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui l'homme est en retard, d'une étape au moins, sur ses propres progrès techniques et sur l'essor démographique du monde entier.

55. Il est bien certain aussi que le progrès technique lui-même, si on l'appliquait comme il sied aux divers problèmes du milieu humain, pourrait venir à bout de la plupart de ces problèmes. Seulement, cela ne se peut faire que par la voie d'une intense coopération internationale et — les censeurs de l'Organisation des Nations Unies auront beau dire — il faut se féliciter qu'il existe malgré tout une tribune où peuvent être énoncées des idées propres à aboutir à la solution de problèmes du genre de celui que nous avons mission de résoudre.

56. Le rapport du Secrétaire général insiste avec raison sur le fait qu'il importe de renseigner le public sur les dangers qui menacent le monde, afin d'obtenir la totale coopération de l'opinion. Il est bien évident, toutefois, que, même si cela se fait, il y aura toujours de par le monde un certain nombre d'hommes et de femmes qui ne s'en tracasseront guère. Telle est la raison pour laquelle notre délégation estime que l'une des tâches les plus urgentes, pour assurer le résultat à longue échéance, est d'enseigner aux enfants du monde entier, dès l'âge le plus tendre, ce qu'est l'héritage de l'humanité et de leur inculquer le respect de la nature. Cela fait, la génération de demain sera en mesure de reprendre et de continuer avec plus d'ardeur sans doute et plus de spontanéité, la tâche entamée par ses prédécesseurs. Sur ce point, nous sommes en complet accord avec les recommandations de l'UNESCO.

57. Tous les organes des Nations Unies auront fort à faire avec ce problème urgent; sinon, l'oxyde de carbone, les insecticides et les pesticides ne tarderont pas à commettre d'ici peu, un grand "homicide".

³ *Ibid.*, Supplément No 1 (E/4561), résolution 1346 (XLV).

⁴ Document E/4667.

58. Maurice est une île de l'océan Indien qui tire des eaux marines une bonne part des protéines qu'elle consomme. Or c'est un fait scientifiquement prouvé aujourd'hui que le milieu marin est déjà affecté par l'action de l'homme. Cette dégradation du milieu humain, entre autres, cause de vives préoccupations à mon pays, comme aussi, sans aucun doute, à bien d'autres petits pays et à bien d'autres pays en voie de développement du monde entier. Cette raison, à elle seule, suffit pour qu'on ait besoin, de toute urgence, de la contribution de tous les Etats, développés ou en voie de développement, si nous voulons progresser vers la solution des dangereux problèmes que nous avons tous contribué à créer. Nous voterons, cela va de soi, en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis et nous conjurons l'Assemblée de l'adopter à l'unanimité.

59. M. Patrick SHAW (Australie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation de l'Australie a été du nombre des parrains du projet de résolution et l'Australie appuiera sans réserve les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain ainsi que la Conférence elle-même. Je tiens toutefois à signaler que l'application du système des groupes électoraux n'a pas eu pour effet de faire en sorte que fussent équitablement représentés au Comité les divers types de milieu existant dans le monde. C'est ainsi que le milieu européen est tout à fait bien représenté au Comité, avec neuf pays. En revanche, il est un continent entier qui n'est pas représenté du tout, alors que pourtant le Comité comprend 27 membres. La région de l'Asie que baigne l'océan Pacifique est, dans son ensemble, insuffisamment représentée et le secteur du Pacifique austral n'est pas représenté du tout.

60. Bien que nous ne soyons pas satisfaits de la façon dont est constitué le Comité préparatoire, l'Australie se propose néanmoins de prendre une part active aux travaux de celui-ci, conformément aux dispositions de la décision adoptée à l'unanimité par la Deuxième Commission et reproduite au paragraphe 13 du rapport. Cette décision prévoit la participation de représentants éminemment qualifiés qui assisteront, en tant qu'observateurs accrédités, aux sessions du Comité et auront le droit de prendre part au débat.

61. M. TARASOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation soviétique a appuyé, à la Deuxième Commission [1278^{ème} séance], le projet de résolution présenté par la Suède qui est relatif à la convocation en 1972 d'une Conférence internationale sur le milieu humain. Cela est conforme à l'attitude du gouvernement soviétique, qui a accueilli avec satisfaction l'intérêt que l'Organisation des Nations Unies a manifesté pour ce problème qui est d'actualité pour tous les pays. Si la délégation soviétique ne s'oppose pas à l'adoption de ce projet de résolution, c'est parce qu'elle estime que l'ensemble des facteurs qui exercent une action funeste sur le milieu humain exige d'urgence l'intensification des efforts nationaux dans ce secteur important de la vie humaine et aussi la coordination de ces efforts sur le plan international.

62. C'est pourquoi la délégation soviétique pense que les préparatifs de la Conférence et ses travaux propres doivent s'orienter vers la solution de tâches centrales, cruciales, aptes à unifier les efforts nationaux et internationaux et à créer une base solide et bien conçue pour la collaboration

internationale dans l'intérêt des pays et des peuples. C'est précisément sur ce plan que notre délégation voit le sens principal des travaux préparatoires. L'absolue nécessité qu'il y a d'organiser la collaboration internationale ainsi que la gravité des problèmes qui se posent à tous les pays supposent que prennent part aux préparatifs de la Conférence et aux travaux de celle-ci tous les pays et toutes les organisations internationales qui sont intéressées à la solution des problèmes du milieu humain. Et les instruments que rédigera certainement la Conférence doivent être ouverts à l'adhésion de tous les Etats sans la moindre discrimination. La délégation soviétique tient pour extrêmement perverse toute tentative de tenir à l'écart des préparatifs et des travaux de la Conférence un certain nombre de grands pays industriels du monde et, en particulier, la République démocratique allemande. Comme l'a fort justement souligné ici-même l'ambassadeur Tarabanov, représentant de la Bulgarie, tous les Etats doivent partager la responsabilité de la sauvegarde d'un milieu humain où puissent vivre les générations futures. A ce propos, la délégation soviétique escompte que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au cours des consultations qu'il va avoir pour préparer la Conférence, se conformera aux principes de l'organisation et de la coopération de tous les Etats et que la résolution adoptée par l'Assemblée générale ne limitera pas la faculté qu'a le Secrétaire général d'universaliser cet effort précieux que vont faire les pays, notamment certains pays socialistes, qui ne sont membres ni de l'Organisation des Nations Unies ni de ses institutions spécialisées. Toute discrimination pratiquée à l'égard de tel ou tel Etat à l'occasion des préparatifs et des travaux de la Conférence ne pourrait que porter préjudice à une oeuvre qui importe à l'extrême à tous les pays.

63. Guidé par les nobles objectifs que se propose l'Etat soviétique pour enrichir le milieu humain, afin de rendre meilleure la vie de notre génération et de celle qui monte, le pays soviétique fera tout ce qui sera en son pouvoir pour que la Conférence qui va se tenir soit préparée le mieux possible et pour que son oeuvre soit féconde.

64. Mme BLACK (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : La délégation de mon pays est heureuse d'appuyer le point 21 de l'ordre du jour, qui concerne le problème du milieu humain. Je voudrais exposer brièvement certaines des considérations dont s'inspire notre vote favorable.

65. Alors qu'Apollo 12 avait parcouru la moitié de son trajet de retour, l'un des astronautes, jetant un coup d'oeil par un hublot, aperçut la Terre, notre planète, et dit — nous sommes des millions à l'avoir entendu : "Que le monde est beau !" Du point où il était cela est vrai; pour nous autres, ici-bas, c'est moins sûr. Le courant des vents de très haute altitude s'écoule de New York en direction de l'Europe. Dans combien de temps notre "smog" va-t-il se surajouter aux problèmes propres à l'Europe ? Dans l'Union soviétique, le lac Baïkal, l'une des plus belles étendues d'eau qui soient, est mis en péril par l'industrie. Le centre de l'Atlantique était manifestement pollué l'été dernier au dire de l'explorateur Thor Heyerdahl. La Volga, ce fleuve naguère magnifique de 3 600 kilomètres, est aujourd'hui menacé par les effluents d'usines chimiques, de raffineries de pétrole et d'installations industrielles. Tel est aussi le cas

du lac Erie, en Amérique du Nord. La mer du Japon accusée des indices très nets de pollution. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que le problème qui se pose au Japon devienne aussi le problème d'un autre pays ? Aux Etats-Unis, on calcule que chaque personne met, chaque année, au rebut une tonne de déchets solides — papiers, matières plastiques, métaux.

66. Au fond, chaque fois que l'homme offense la nature, il en paie quelque jour le prix d'une manière ou d'une autre. Les problèmes du milieu humain nous touchent tous. Il ne s'agit pas seulement de la sympathie que nous pouvons éprouver pour l'East River qui coule sous nos fenêtres ou pour le ciel, rarement bleu, des régions industrialisées. Il s'agit de problèmes universels. Comme disent les marins, nous sommes tous dans la même barque et nous devons tous souquer aux avirons.

67. Nous avons le choix entre trois solutions : premièrement, nous pouvons continuer de faire ce que nous avons fait jusqu'ici. L'avenir immédiat nous attend alors, gros de périls, et nous pourrions faire mine de lui fermer la porte au nez. Deuxièmement, nous pouvons proposer des remèdes inapplicables. Cela est bien commode, bien facile. Ce qui pollue l'air ce sont les gaz d'échappement des automobiles et les fumées que vomissent les cheminées d'usine. Allons-nous donc pousser les nations en voie de développement à persévérer dans la vie pastorale, pour s'épargner pots d'échappement et cheminées d'usine ? Non, certes, à problème complexe il n'est pas de solution simple. La troisième solution qui s'offre à nous est celle qu'a pertinemment proposée notre collègue, le représentant de la Suède. Il faut que nous reconnaissons que la menace qui plane sur nous est universelle et que ce que nous pourrions faire contre elle sera fait en pure perte si nous ne faisons pas face au danger avec circonspection et tous ensemble.

68. Les problèmes du milieu humain sont pour certains d'entre nous de vieilles connaissances mais nous permettons au "progrès" de tuer les choses que nous aimons. Science et technique, certes, sont depuis longtemps des bienfaits pour le genre humain, mais leurs effets marginaux causent bien des dommages. Bien entendu, il n'est pas question de fermer le robinet du progrès humain. La rude tâche qui nous incombe est de mieux administrer le milieu où nous vivons. Le bon usage de la science ne consiste pas à écraser la nature, mais à vivre avec elle. Il se peut que les solutions fassent mal. Il ne faut pas que nous les envisagions à la légère.

69. La Conférence des Nations Unies qu'il est question de convoquer sur le milieu humain constituera une étape d'importance vitale. Le gouvernement de mon pays félicite la Suède de prendre cette initiative et il appuie avec enthousiasme le projet de résolution relatif à la Conférence.

70. J'ai toutefois une réserve à formuler. Au cours du débat qui s'est déroulé à la Deuxième Commission, j'avais souhaité que le Comité préparatoire et le Secrétariat tinssent le plus grand compte des principes de l'écologie quand il s'agirait de composer l'ordre du jour de la Conférence et d'organiser les discussions de celle-ci. Les questions aussi complexes et aussi amples que celles-ci ont tendance à déborder dans toutes les directions si on ne les raccorde pas soigneusement entre elles.

71. Pour les résoudre, il ne suffira pas d'agencer des dispositifs, d'édicter des règlements ou de dépenser des dollars; il sera besoin de plans organiques coordonnés entre eux, qui affecteront l'attitude et l'action des gouvernements et des peuples. Il ne faut pas que nous tracions nos plans en fonction de ce que nous espérons, car nous risquerions d'obtenir les résultats que justement nous redoutons.

72. En terminant, je ferai observer que, depuis quelques mois que je représente les Etats-Unis à cette assemblée générale, je regarde et j'écoute, je fais mon travail et il m'est arrivé de me mordre la langue. Les problèmes que nous avons en commun sont innombrables et chroniques : problèmes du milieu humain, problèmes du progrès économique et hélas, problèmes engendrés par la guerre, la religion et la politique; tous ces problèmes toutefois s'amenuisent au regard d'un problème mondial gros des mêmes menaces pour le monde entier. Il ne s'est pas encore abattu sur nous, il ne nous a pas encore terrassés mais il nous talonne.

73. L'homme est menacé par son milieu naturel. Nous n'avons pas réussi à tracer correctement le plan de nos besoins ni celui de nos ordures. Au cours de la prochaine Conférence et ultérieurement, il nous faut apprendre une nouvelle morale qui s'inspirera des principes de l'écologie. Il nous faut renoncer à l'apathie et à l'égoïsme. Nous n'avons pas le temps de vaquer à ce que j'appelle des intérêts borgnes. Nous devons faire retentir un appel d'urgence auquel le monde puisse répondre. Cette conférence est une occasion idéale de sonner l'alarme, une alarme que tous entendront, à laquelle nul ne restera sourd.

74. Un jour à venir, un autre astronaute peut-être, revenant des lointains de l'espace, jettera un coup d'oeil par un hublot et, voyant grandir le globe terrestre se détachant en bleu, vert et blanc sur le noir de l'éther, dira : "Que le monde est beau !" Si nous avons agi comme il sied, ce sera vrai.

75. M. CORREA (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation du Chili a donné tout son appui à l'initiative qu'avait prise initialement la délégation de la Suède de proposer de réunir en 1972, en Suède, une conférence sur le milieu humain. Nous savons gré à cette délégation du vif intérêt qu'elle porte à cette question, se faisant ainsi l'interprète d'une aspiration et d'une nécessité qui prennent un caractère universel. Il s'agit là de quelque chose qui touche non pas les seuls pays développés, mais aussi — et grandement — les pays sous-développés.

76. Le Chili connaît, tout comme les pays développés, des problèmes qui relèvent de l'urbanisation, de l'agglomération massive de la population, de l'érosion des sols, de la contamination. Il est à déplorer que la délégation du Chili ne puisse se faire représenter au Comité préparatoire de la Conférence; elle se propose toutefois d'y déléguer, comme le prévoit le projet de résolution lui-même [*A/7866, par. 12*], un représentant éminemment qualifié qui assistera aux travaux, en qualité d'observateur.

77. Cette conférence revêt, à nos yeux, une importance particulière, parce que nous estimons que, si l'homme est certes l'auteur de la dégradation du milieu humain, il est aussi la principale victime de cette dégradation; il en est la

victime, non seulement du fait des séquelles physiques qu'analyse magistralement le rapport du Secrétaire général, mais aussi du fait d'autres séquelles de diverses natures, qui commencent à modifier le genre de vie même de l'être humain et à altérer son activité et ses moeurs. Nous sommes inquiets de voir que la Conférence doit se borner à étudier les conséquences physiques et qu'elle ne doit pas aborder les conséquences d'ordre social qui affectent l'activité mentale, l'éducation, la santé, etc. Il est extrêmement important, il est indispensable de chercher à résoudre les problèmes que posent l'urbanisation, l'agglomération massive des populations, la contamination, l'érosion, etc. Mais ces problèmes-là ne doivent pas nous faire oublier que, en même temps, nous ne devons pas perdre de vue que nous devons résoudre les problèmes auxquels l'humanité s'est déjà attaquée. Ces problèmes sont ceux du logement, de l'éducation, de la santé lésée par la dégradation du milieu humain. Voilà pourquoi nous pensons que la Conférence ne devra pas se contenter de traiter des problèmes d'ordre physique, qu'elle devra simultanément chercher à résoudre les problèmes sociaux, passagers ou permanents, que je viens de citer. C'est dans ce sens que s'exercera l'action de la délégation du Chili au sein du Comité préparatoire de la Conférence.

78. En terminant, je tiens à exprimer à nouveau notre gratitude à la délégation suédoise et à dire que nous espérons que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

79. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Nous passons au paragraphe 12 du rapport [A/7866] où figure le projet de résolution dont la Commission recommande l'adoption à l'Assemblée. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences d'ordre administratif et financier de ce projet de résolution se trouve dans le document A/7784.

80. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité à la Deuxième Commission. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée, elle aussi, entend l'adopter à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 2581 (XXIV)].

81. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : La Deuxième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter la décision énoncée au paragraphe 13 de son rapport [A/7866]. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée souhaite, elle aussi, l'adopter.

Il en est ainsi décidé.

82. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant de la Suède, pour une explication de vote.

83. M. ASTRÖM (Suède) [*traduit de l'anglais*] : Je n'ai que quelques mots à dire. C'est avec une profonde satisfaction que le Gouvernement suédois accueille la décision que vient de prendre à l'unanimité l'Assemblée générale. Cette décision donne le signal du début d'intenses préparatifs pour la Conférence de 1972. Le secrétariat de la Conférence va être constitué : le Comité préparatoire se réunira à la date la plus rapprochée possible, au début de l'année qui va s'ouvrir; c'est alors que l'on pourra se mettre

à composer avec précision l'ordre du jour qui permettra à la Conférence de s'acquitter de sa mission essentielle, et cela avec toute la promptitude qu'exige la gravité du problème.

84. Cet effort international n'a pas pour objet d'ouvrir un centre de plus à la recherche scientifique ou aux échanges d'informations scientifiques. Son but est de fournir un moyen pratique d'encourager et de guider par la voie de la coopération internationale l'action qu'exercent les gouvernements et les organisations internationales pour sauvegarder et améliorer le milieu humain et pour pallier et prévenir la dégradation de celui-ci.

85. Point n'est besoin que je répète qu'il y aura lieu de prêter une attention particulière aux efforts à déployer pour permettre aux pays en voie de développement de prévenir l'apparition chez eux de problèmes de ce genre.

86. Nous sommes convaincus que les préparatifs de la Conférence doivent prendre la forme d'un dialogue nourri entre l'Organisation des Nations Unies assistée de ses institutions spécialisées et les Etats Membres ainsi qu'entre les Etats Membres eux-mêmes et entre les groupements régionaux. Il est permis de penser que les préparatifs mêmes de la Conférence donneront aux gouvernements l'occasion de se procurer de précieux renseignements sur tel ou tel aspect du problème.

87. Nous sommes convaincus aussi que la Conférence doit être considérée non pas comme une fin en soi mais comme le point de départ d'un programme à longue échéance conçu de façon à aider les Etats Membres à s'attaquer de façon rationnelle et efficace à la solution des problèmes touchant le milieu humain qui se posent sur leurs territoires. En d'autres termes, les préparatifs de la Conférence, la Conférence elle-même et l'action qui s'exercera à la suite de celle-ci ne seront que les phases successives d'une seule et même entreprise de longue haleine.

88. Nos efforts convergents de préparation de la Conférence de 1972 ne doivent pas le moins du monde se substituer à l'important travail qui se fait déjà au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, pas plus qu'ils ne doivent avoir pour effet d'entraver ou de retarder ce travail. Bien au contraire, ces efforts doivent servir à stimuler la recherche et l'action, tant à l'intérieur des divers pays que sur le plan international.

89. Simultanément, c'est notre vœu que les préparatifs de la Conférence fassent voir aux gouvernements qu'il est nécessaire de coordonner les travaux et de répartir rationnellement les tâches. Le sentiment, qui s'impose de plus en plus, de l'urgence qu'il y a à résoudre les problèmes du milieu humain a incité un grand nombre d'organisations internationales à s'enquérir de ce qu'elles pourraient faire pour contribuer à résoudre ces problèmes. Cela se comprend et cela est même digne d'encouragement, mais nous avons la conviction qu'il est extrêmement souhaitable que les gouvernements ne cessent pas un instant de songer au risque des doubles emplois.

90. Nous sommes également convaincus que les gouvernements se garderont de recourir à des modalités organiques qui auraient pour effet d'empêcher la participation de certains pays pour des raisons non pertinentes au regard du

problème ou qui sembleraient conférer à l'oeuvre entreprise je ne sais quels arrières-plans politiques.

91. Tout ce qui me reste à dire, c'est que le Gouvernement suédois a pleine conscience de la responsabilité que lui impose la décision adoptée de tenir en Suède la Conférence de 1972. Nous ne négligerons rien de ce qui, en matière d'organisation pratique, est propre à mettre la Conférence en mesure de s'acquitter de sa tâche.

92. La Charte parle du devoir que nous avons de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Qu'il soit permis d'espérer que la même solidarité avec les générations à venir inspirera et guidera les efforts qu'entreprend aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil économique et social (suite*)

RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION (A/7840)

POINTS 59 ET 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale des droits de l'homme : rapport du Secrétaire général

Mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale des droits de l'homme : rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION (A/7841)

93. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je prie M. Handl, de la délégation tchécoslovaque, rapporteur de la Troisième Commission, de présenter, au cours d'une seule et même intervention, les rapports de cette commission.

94. M. HANDL (Tchécoslovaquie) [Rapporteur de la Troisième Commission] (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport de la Troisième Commission relatif aux passages des rapports du Conseil économique et social² qui ont été envoyés par l'Assemblée à la Commission [A/7840].

95. L'Assemblée peut lire, aux paragraphes 41 à 45 du rapport de la Troisième Commission, qu'elle est d'abord priée de prendre acte de trois décisions de la Commission. Par la première de ces décisions, la Commission a pris à son compte la recommandation formulée par la Deuxième Commission, à savoir que l'Assemblée générale devrait ajourner *sine die* la modification que le Conseil économique et social a recommandé d'apporter au règlement intérieur de l'Assemblée.

96. Par sa deuxième décision, la Troisième Commission a déclaré ne rien trouver à redire à la recommandation du Conseil selon laquelle l'examen de l'activité de l'UNICEF par les soins de la Troisième Commission devrait avoir lieu tous les deux ans et non plus chaque année.

97. Par sa troisième décision, la Commission a pris acte de la décision du Conseil aux termes de laquelle il n'est plus désormais nécessaire d'inscrire automatiquement à l'ordre du jour du Conseil la question des services consultatifs en matière de droits de l'homme.

98. Les projets de résolution relevant de ce point-ci de l'ordre du jour, dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale, figurent au paragraphe 46 du rapport de la Troisième Commission.

99. Le projet de résolution I, relatif au Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance, reconnaît notamment que l'UNICEF serait en mesure de mieux satisfaire les immenses besoins insatisfaits de l'enfance et de l'adolescence, s'il recevait de plus amples ressources et conjure les Etats donateurs d'accroître le montant de leur contribution à l'UNICEF.

100. Le projet de résolution II, relatif à la question du châtiement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité, invite notamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier au plus tôt la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, relève la nécessité particulière qu'il y a d'une action internationale pour assurer la traduction en jugement et le châtiement des personnes coupables de crimes de ce genre et prie les Etats de faire connaître au Secrétaire général les mesures qu'ils ont prises pour donner effet au projet de résolution. Le Secrétaire général est invité à présenter sur cette question un rapport d'activité à l'Assemblée générale, à la vingt-cinquième session.

101. Le projet de résolution III, relatif à l'adoption d'un instrument international plaçant sous contrôle les substances psychotropes, prie le Conseil économique et social d'inviter la Commission des stupéfiants à mettre, au cours de sa prochaine session extraordinaire, la dernière main au projet de protocole pour le contrôle des substances psychotropes qui ne sont pas encore assujetties à un contrôle international.

102. Le projet de résolution IV, qui concerne les services consultatifs en matière de droits de l'homme, contient des remerciements à l'adresse des gouvernements qui ont accueilli en 1969 des cycles d'étude et formule le voeu que l'Organisation des Nations Unies, de concert avec les gouvernements, continue et développe son action dans ce domaine.

103. Le projet de résolution V concerne le développement, le respect et la rigoureuse application des droits de l'homme et des libertés fondamentales au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

104. Le projet de résolution VI, qui concerne la Commission de la condition de la femme, invite instamment le Conseil économique et social à revoir la décision qu'il a adoptée le 8 août 1969, de façon que la Commission de la condition de la femme puisse continuer à tenir session chaque année, de préférence trois mois après l'Assemblée générale.

105. L'Assemblée générale est également saisie du rapport qu'a établi la Troisième Commission sur l'examen qu'elle a

* Reprise des débats de la 1832ème séance.

² A/7603, chap. VIII, IX, XI (sections A, B, E et I) et XIII; A/7203, par. 764 à 770.

fait des points 59 et 60 de l'ordre du jour concernant l'Année internationale des droits de l'homme et la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale des droits de l'homme [A/7841]. La Commission, qui a étudié conjointement ces deux points, présente, au paragraphe 33 de son rapport, deux projets de résolution qu'elle prie l'Assemblée générale de vouloir bien approuver.

106. Par le projet de résolution A, que la Commission a adopté après avoir étudié le rapport final du Secrétaire général sur la façon dont s'est déroulée, l'an dernier, l'Année internationale des droits de l'homme, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale des droits de l'homme, qui s'est réunie en 1968 à Téhéran, l'Assemblée exprimerait l'espoir que les mesures prises et les activités amorcées, à l'occasion de ladite Année internationale, par les Etats, par l'Organisation des Nations Unies et par les diverses organisations intéressées seront poursuivies, développées et amplifiées et que les initiatives auxquelles a donné lieu l'Année internationale fourniront des directives aux activités qui se dérouleront à l'avenir en matière de droits de l'homme. Par ce projet de résolution, l'Assemblée inviterait les gouvernements, les organes des Nations Unies et les autres organisations intéressées à continuer à donner effet, selon qu'il conviendra, aux recommandations de la Conférence internationale des droits de l'homme.

107. Le projet de résolution B traite d'une question particulière, découlant de l'une des importantes recommandations de la Conférence, à savoir la résolution VII intitulée "Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Par ce texte, l'Assemblée inviterait instamment tous les gouvernements intéressés à se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au droit d'autodétermination, à la décolonisation et à l'intégrité territoriale et s'engagerait à examiner, à sa prochaine session, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre desdites résolutions ainsi que dans la mise en oeuvre de la résolution VIII de la Conférence de Téhéran.

En vertu de l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé que les rapports de la Troisième Commission ne donneront pas lieu à un débat.

108. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

109. M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) [*traduit de l'espagnol*] : Nous souhaitons exposer la position de notre délégation à l'égard du projet de résolution II [A/7840, par. 46], qui concerne la "Question du châtement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité".

110. Ainsi que nous avons dû le signaler au cours des débats de la Troisième Commission, notre délégation approuve en tous points l'esprit, les buts et l'intention de ce projet de résolution. Car le genre humain tout entier s'accorde à condamner les crimes barbares que commirent

les hitlériens au cours de la dernière guerre mondiale, à stigmatiser l'extermination massive de populations civiles impuissantes au cours des hostilités.

111. Ces crimes-là, crimes de génocide, crimes de lèse-humanité, crimes de guerre, ne doivent pas demeurer impunis. Ce sont des actes attentatoires aux valeurs les plus sublimes de l'humanité et telle est la raison de la force que revêt l'idée que ces crimes sont imprescriptibles. Il est de l'intérêt du genre humain tout entier que ces actes ne restent pas impunis, que les auteurs de ces génocides ne bénéficient pas d'impunité, qu'ils s'acquittent des responsabilités qu'ils ont encourues au regard de l'humanité en commettant des actes de barbare violence qui appellent la condamnation de tous les hommes.

112. La délégation cubaine, je le répète, s'associe très volontiers à ce projet de résolution. Seulement, nous considérons que, ce faisant, l'Assemblée ne se borne pas à opérer un acte de justice historique, à prendre position face à la barbarie qui fut imposée à l'Europe, il y a un quart de siècle. Si nous condamnons des crimes d'il y a 25 ans, à plus forte raison devons-nous réprouber ceux qui ont été commis, il y a 25 mois ou 25 jours, comme ceux qui se commettent en ce moment même ou qui seront commis à l'avenir.

113. Telle est la raison pour laquelle la délégation de Cuba a dit — et dit à nouveau par ma bouche en ce moment — que ce problème est d'une actualité à laquelle nous ne saurions nous soustraire. Si les chefs hitlériens vivaient encore et s'ils voyaient ce qui se passe aujourd'hui dans le sud-est de l'Asie, ils auraient beaucoup à apprendre de leurs héritiers d'Amérique du Nord. Les forfaits nazis sont peu de chose, de nos jours, au regard de l'effort que déploie l'impérialisme des Américains du Nord pour exterminer la population vietnamienne.

114. Nous avons, à la Troisième Commission, tout comme plusieurs autres délégations, parlé du massacre de Song My, qui a suscité l'indignation, la condamnation et la réprobation de l'humanité entière. Nous avons dit alors que le crime de Song My était non pas un acte individuel, mais l'expression d'une politique systématiquement appliquée qui tend à annihiler un peuple que ses agresseurs n'ont pu vaincre et que la responsabilité de cette politique incombe non pas simplement aux quelques militaires qui furent les acteurs directs de ces événements ignominieux mais au gouvernement même des Etats-Unis, à ceux qui commandent, aux dirigeants politiques et militaires.

115. Nous avons dit aussi que le crime de Song My n'est pas le seul qu'on puisse signaler, si on étudie la situation qui règne au Viet-Nam. Au nom de Song My il faudrait alors associer celui de Ba Lang An avec ses 1 500 tués et blessés, celui du bagne de Poulo Condor avec son millier de morts et de blessés, celui de Tai Ninh, celui de la prison de Thu Duc avec ses 1 400 femmes violentées et ceux des villages de Khe Thuan avec 380 morts, de My Hoi avec 87 morts, de Zvan Duong avec 35 morts, celui enfin de l'abri de My Li, où furent assassinés 15 civils qui s'y étaient réfugiés pour tenter d'échapper aux bombardements. De tous ces morts, l'immense majorité étaient des femmes, des vieillards et des enfants. Mais tous ces massacres ne sont pas les seuls qui aient été perpétrés contre la population civile du Viet-Nam du Sud.

116. Nous avons dit, à la Troisième Commission — et nous répétons ici aujourd'hui — qu'il se peut que, demain, il y ait de nouvelles révélations, plus impressionnantes encore, et cela tout simplement parce que ces crimes, ces forfaits ne sont pas l'oeuvre d'individus isolés, ils sont l'expression d'une politique cohérente conforme au plan que se sont tracé les agresseurs.

117. Il faut dire, d'ailleurs, que le premier de tous les crimes est la guerre même d'agression contre le peuple vietnamien. L'agression contre le Viet-Nam est essentiellement une guerre contre l'humanité. La prétendue "vietnamisation" de la guerre n'est, en réalité, qu'une "dévietnamisation" du Viet-Nam, une tentative qui a pour objet d'exterminer ce peuple qui se bat héroïquement pour la liberté et l'indépendance.

118. L'exemplaire résistance vietnamienne, la vaillance et la ténacité de ce peuple en lutte contre l'agression ont acculé l'impérialisme à une situation où il n'a le choix qu'entre deux décisions : ou bien il retirera totalement, sans condition, toutes ses troupes du Viet-Nam ou bien il continuera sa barbare campagne de systématique extermination des populations civiles.

119. En adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis, nous condamnons non seulement les nazis d'hier, mais aussi les nazis d'aujourd'hui; nous condamnons ceux qui ont exterminé des milliers d'êtres humains en Europe, mais aussi ceux qui, aujourd'hui, dans le sud-est de l'Asie, commettent des crimes encore plus grands; nous condamnons ceux qui naguère jetèrent dans les chambres à gaz des prisonniers sans défense, mais aussi ceux qui aujourd'hui répandent en masse le napalm, les défoliants et autres produits destructeurs sur la terre vietnamienne; nous condamnons ceux qui, hier, mirent à mort, dans leurs camps de concentration, des milliers de malheureux, mais aussi ceux qui, aujourd'hui, sèment la ruine et la mort sur les rizières, les pagodes, les barrages, les hôpitaux, les villages et les villes du Viet-Nam.

120. Les génocides d'aujourd'hui ne resteront pas impunis; ils ont tous été condamnés déjà par la conscience du genre humain. l'arrêt de l'histoire sur les agresseurs yankees a été rendu; il est imprescriptible. C'est le peuple vietnamien, ce lutteur qui se sacrifie héroïquement, qui imposera l'exécution de cet arrêt, en causant la défaite complète des agresseurs.

121. En terminant, je tiens toutefois à citer un passage de la déclaration, qu'a faite le 24 novembre 1969 le porte-parole du gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud, à propos du massacre de Song My :

"Le peuple et le gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud adjurent tous les pays épris de paix et de justice, les organisations internationales démocratiques et les peuples du monde, sans excepter le peuple des Etats-Unis, à condamner avec énergie les agresseurs d'Amérique du Nord, à prendre des mesures efficaces pour arrêter leurs bras criminels et à exiger, d'accord avec le peuple vietnamien, que les Etats-Unis mettent fin immédiatement à leur guerre d'agression et retirent totalement du Viet-Nam du Sud,

sans condition aucune, les troupes américaines et satellites, laissant le peuple vietnamien résoudre lui-même ses propres affaires internes, à l'abri de l'intervention étrangère."

122. M. PAOLINI (France) : La délégation française désire expliquer son vote sur le projet de résolution VI [A/7840, par. 46], auquel elle s'opposera pour les raisons suivantes. La décision prise par le Conseil économique et social le 9 août 1969 [A/7603, par. 621] est conforme aux recommandations du Comité des Sept sur la réorganisation du Secrétariat⁶, ainsi qu'au rapport du Comité des conférences⁷ approuvé par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session. Cette décision vise, en réorganisant sur une base biennale les sessions de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme, à renforcer l'efficacité de ces commissions techniques, tout en réduisant le coût des conférences. En effet, le nombre des réunions auxquelles le Secrétariat doit faire face est aujourd'hui tel que les documents relatifs à l'ordre du jour de la Commission de la condition de la femme, par exemple, ne peuvent jamais être publiés suffisamment à temps pour pouvoir être valablement étudiés par les délégations. C'est pourquoi ma délégation votera contre le projet de résolution VI, aux termes duquel l'Assemblée générale demande au Conseil économique et social de reconsidérer sa décision du 9 août 1969 de manière que la Commission de la condition de la femme puisse continuer à se réunir tous les ans.

123. Ma délégation avait demandé que les incidences financières de ce projet de résolution soient étudiées à la Cinquième Commission. Elle regrette que cela n'ait pas été fait avant que l'Assemblée soit appelée à se prononcer sur ce projet.

124. Ma délégation souligne les inexactitudes contenues dans la note publiée sous la cote A/C.3/L.1752. Il est évident que la recommandation de la Troisième Commission demandant que la Commission de la condition de la femme se réunisse tous les ans à partir de 1971 ne peut pas avoir d'incidences sur le budget de 1970. Cependant, cette recommandation aura des incidences importantes sur les prévisions de dépenses du budget de 1971 et dans les années suivantes. Si le projet de résolution VI est adopté, ma délégation demandera que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soit saisi par le Secrétariat d'une estimation complète des dépenses supplémentaires qui seraient ainsi encourues, y compris le coût estimatif des services de documentation et de conférences, cela afin de permettre au Comité de se prononcer sur cette question avant que le Conseil économique et social n'en reprenne l'examen.

125. Enfin, ma délégation tient à signaler que le projet de résolution VI est en contradiction formelle avec un projet de résolution que la Cinquième Commission vient d'adopter [A/7914, par. 16], selon lequel l'Assemblée générale approuve les efforts accomplis par le Conseil économique et

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, additif au point 74 de l'ordre du jour, document A/7359.

⁷ Ibid., vingt-troisième session, point 75 de l'ordre du jour, document A/7361.

social afin de réduire le nombre des conférences et l'engage à continuer dans cette voie.

126. Ma délégation demande un vote enregistré sur le projet de résolution VI.

127. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : J'appelle l'attention des représentants sur le rapport de la Troisième Commission [A/7840] qui concerne les chapitres déferés à la Troisième Commission⁸ du rapport du Conseil économique et social. L'Assemblée va se prononcer successivement sur chacun des projets de résolution que la Troisième Commission, au paragraphe 46 de son rapport, recommande à l'Assemblée d'adopter.

128. Le projet de résolution I a été adopté à l'unanimité par la Troisième Commission. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée, elle aussi, souhaite l'adopter à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté [résolution 2582 (XXIV)].

129. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je mets aux voix le projet de résolution II.

Par 74 voix contre 5, avec 32 abstentions, le projet de résolution II est adopté [résolution 2583 (XXIV)].

130. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Nous en venons au projet de résolution III, que la Troisième Commission a adopté à l'unanimité. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée, elle aussi, souhaite l'adopter à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté [résolution 2584 (XXIV)].

131. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Voici maintenant le projet de résolution IV. Puis-je considérer que l'Assemblée entend l'adopter par acclamation ?

Par acclamation, le projet de résolution IV est adopté [résolution 2585 (XXIV)].

132. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution V.

Par 105 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution V est adopté [résolution 2586 (XXIV)].

133. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Passons au projet de résolution VI. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Bolivie, Burundi, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Costa Rica, République Dominicaine, Equateur, Ghana, Grèce, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Irak, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Nicaragua, Nigéria, Panama, Pérou, Philippines, Rwanda, Arabie Saoudite,

Sierra Leone, Somalie, Espagne, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Ouganda, Uruguay, Yémen, Zambie.

Votent contre : Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Canada, Danemark, Ethiopie, France, Islande, Inde, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Libye, Luxembourg, Maldives, Malte, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Sénégal, Singapour, Suède, Togo, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta.

S'abstiennent : Argentine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Guinée équatoriale, Finlande, Indonésie, Iran, Laos, Lesotho, Malawi, Malaisie, Niger, Pakistan, Pologne, Roumanie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Yougoslavie.

Par 48 voix contre 30, avec 31 abstentions, le projet de résolution VI est adopté [résolution 2587 (XXIV)].

134. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : J'appelle l'attention des représentants sur les paragraphes 41 à 45 du rapport [A/7840]. Sauf indication contraire, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite prendre acte des décisions visées à ces paragraphes.

Il en est ainsi décidé.

135. La PRÉSIDENTE (*traduit de l'anglais*) : La représentante de la Finlande a la parole pour expliquer son vote.

136. Mme SIPILÄ (Finlande) (*traduit de l'anglais*) : Si la délégation de la Finlande s'est abstenue de voter sur le projet de résolution VI c'est pour les raisons que je vais dire.

137. Nous attachons certes le plus grand prix aux efforts et à l'oeuvre de la Commission de la condition de la femme, mais nous comprenons que le souci de rationaliser les travaux des diverses commissions techniques ait incité le Conseil économique et social à décider que toutes ces commissions-là, sauf celle des droits de l'homme, auraient une session tous les deux ans. Nous estimons, au surplus, que la valeur des travaux de la Commission dépend non seulement de la fréquence de ses sessions mais aussi de la qualité de ce qui peut être réalisé tant au cours des sessions que pendant les intersessions ainsi que de la mesure dans laquelle il est possible au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'effectuer les travaux qu'engendrent toutes les études et tous les rapports qui lui sont demandés. Il faut aussi prendre conscience du fait que les besoins les plus urgents semblent se situer dans le domaine de l'application des instruments, déclarations et conventions des Nations Unies qui existent déjà.

138. Il s'ensuit qu'actuellement il faut faire un effort plus intense dans le domaine des services consultatifs en matière de droits de l'homme et chercher à découvrir de nouveaux moyens d'aider les femmes à prendre réellement une part plus grande au développement national et international de la communauté. On devrait donc se préoccuper davantage

⁸ Voir la note 5.

de cette question et réserver et allouer à cette fin une part plus forte des fonds disponibles. Je veux dire par là que, par exemple, il faut compléter les cycles d'études par des groupes de travail et des réunions d'experts ou d'équipes d'experts aptes à évaluer la participation réelle des femmes à la vie de la communauté.

M. Ogbu (Nigéria), vice-président, prend la présidence de la séance.

139. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Nous allons examiner le rapport de la Troisième Commission sur les points 59 et 60 de l'ordre du jour [A/7841].

140. Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur les deux projets de résolution dont la Troisième Commission recommande l'adoption.

141. **M. SHERIFIS** (Chypre) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais dire quelques mots du projet de résolution A, que recommande la Troisième Commission [*ibid.*, par. 33]. Il n'est pas nécessaire que j'expose tout au long les raisons pour lesquelles notre délégation votera en faveur de ce texte, car je l'ai déjà fait devant la Troisième Commission à laquelle je présentais ce projet de résolution [1743ème séance]. Je me bornerai donc aux quelques remarques que voici.

142. S'il est une leçon manifeste à tirer de la grande mobilisation que fut, en 1968, l'Année internationale des droits de l'homme, c'est que le monde entier reconnaît qu'il importe de faire connaître plus amplement et de sauvegarder énergiquement la dignité de tous les êtres humains, quels que soient leur origine, leur sexe et leur religion. De plus, il saute aux yeux que, si nous voulons implanter solidement la paix dans le monde, la seule voie que nous puissions suivre est celle de la liberté et de la justice, car les droits de l'homme sont non pas une valeur théorique, mais bien une condition préjudicielle du succès de cette entreprise qui conditionne l'existence même du genre humain.

143. Si, comme le dit dans son rapport notre éminent secrétaire général, l'Année internationale a vivement frappé les coeurs et les esprits dans le monde entier, nous avons de quoi nous réjouir. Si un pas a été fait dans la bonne direction, si l'enthousiasme a été excité en faveur des droits de l'homme, si les peuples du monde sont désormais mieux informés de ces valeurs morales, alors nous pouvons dire que nos peines n'ont pas été perdues. Mais les résultats qu'a produits l'Année internationale ne seront durablement bénéfiques que si les initiatives que celle-ci a engendrées et les assises qu'elle a posées servent de base à une action permanente au cours des années qui viennent, tant sur le plan national que sur le plan international. Au surplus, indépendamment de ce qui a été réussi en 1968, l'Année internationale ne sera, à la longue, un vrai succès que si les mesures prises et l'action entreprise à cette occasion se poursuivent, se développent encore et s'amplifient davantage. C'est, si les initiatives amorcées en 1968 donnent naissance à d'importants programmes d'action, et alors seulement, que nous aurons le droit de dire avec raison que l'Année internationale a été un succès. La conquête de ces objectifs doit être proprement l'oeuvre des gouvernements qui sont aujourd'hui représentés ici. C'est pourquoi nous

tenons à exprimer, avec gravité et avec foi, l'espoir que toutes les délégations — qu'il me soit permis de répéter : toutes les délégations — estiment pouvoir voter pour ce texte, de manière que cet important projet de résolution soit adopté à l'unanimité.

144. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée va voter sur les projets de résolution qu'a recommandés la Troisième Commission au paragraphe 33 de son rapport [A/7841]. La délégation du Royaume-Uni a demandé un vote séparé sur le mot "réellement" au paragraphe 3 du projet de résolution A. Je mets donc aux voix l'adoption de ce mot.

Par 60 voix contre 24, avec 22 abstentions, le mot "réellement" est adopté.

145. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée générale va voter sur l'ensemble du projet de résolution A. Le vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique du), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Guinée équatoriale, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Yémen du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine*, Colombie, Malawi, Portugal.

Par 110 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution A est adopté [résolution 2588 A (XXIV)].

146. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée générale va voter sur le projet de résolution B. Le vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

* La délégation de l'Argentine a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nom de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Barbade, Bolivie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Congo (Brazzaville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Equateur, Guinée équatoriale, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guyane, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Yémen du Sud, Espagne, Soudan, Syrie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Portugal.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, Finlande, France, Honduras, Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay.

Par 82 voix contre une, avec 29 abstentions, le projet de résolution B est adopté [résolution 2588 B (XXIV)].

147. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant de l'Espagne, qui a exprimé le désir d'expliquer son vote.

148. M. FERNANDEZ LONGORIA (Espagne) (*traduit de l'espagnol*) : La délégation espagnole a voté pour le projet de résolution B. Elle a de la sorte voté comme elle avait déjà voté à la Troisième Commission : toutefois, aujourd'hui comme hier, elle tient à exprimer ses réserves concernant le paragraphe 6 de ladite résolution, qui fait appel à tous les Etats et à toutes les organisations pour qu'ils fournissent une assistance appropriée aux peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

149. La délégation de l'Espagne, qui préconise les solutions pacifiques et négociées, pense que ce paragraphe peut être interprété comme une incitation ou une invitation à la violence. C'est pourquoi elle tient à ce qu'il reste trace de la réserve qu'elle a formulée sur ce point.

POINT 57 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique d'apartheid, dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants (fin *) :

* Reprise des débats de la 1829^{ème} séance.

- a) **Mesures visant à combattre avec efficacité la discrimination raciale et la politique d'apartheid et de ségrégation en Afrique australe : rapport du Secrétaire général;**
 b) **Rapport du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier le traitement des prisonniers politiques en Afrique du Sud : rapport du Secrétaire général**

RAPPORT DE LA TROISIEME COMMISSION (A/7826)

150. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Les représentants se souviennent qu'à sa 1829^{ème} séance plénière l'Assemblée générale a adopté deux résolutions rangées sous ce point de l'ordre du jour.

151. J'appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le projet de résolution II B, dont la Troisième Commission recommande l'adoption, au paragraphe 29 de son rapport [A/7826].

152. Avant que l'Assemblée passe au vote, je tiens à signaler à l'attention des représentants la note du Secrétaire général [A/7843] concernant le paragraphe 11 du projet de résolution II B. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences d'ordre administratif et financier de ce projet de résolution se trouve dans le document A/7849.

153. La délégation de l'URSS a demandé un vote sur les paragraphes 11, 12 et 13. Je mets aux voix ces trois paragraphes conjointement.

Par 77 voix contre 7, avec 24 abstentions, les paragraphes 11, 12 et 13 sont adoptés.

154. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée générale va voter sur l'ensemble du projet de résolution II B.

Par 86 voix contre 2, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté [résolution 2547 B (XXIV)].

155. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant du Portugal pour une explication de vote.

156. Mlle LOPEZ (Portugal) : Ma délégation a voté contre le projet de résolution II B pour demeurer fidèle à la position qu'elle a toujours prise sur les points contenus dans ce projet. Cependant, ma délégation tient à souligner sa position quant au paragraphe 11. Ma délégation ne peut accepter qu'un organe des Nations Unies puisse faire de la propagande contre un Etat Membre car cela représente non seulement une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, mais aussi une tentative regrettable pour amener un organe du Secrétariat à abandonner la position d'impartialité que la Charte lui impose. En outre, ma délégation pense que cette attitude dépasse la compétence de l'Assemblée générale qui, dans ses résolutions, ne doit faire que des recommandations et ne doit jamais entreprendre une action quelconque contre un Etat Membre. C'est un précédent que ma délégation regrette et elle se réserve le droit de ne pas contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés au paragraphe 11.

La séance est levée à 17 h 20.